

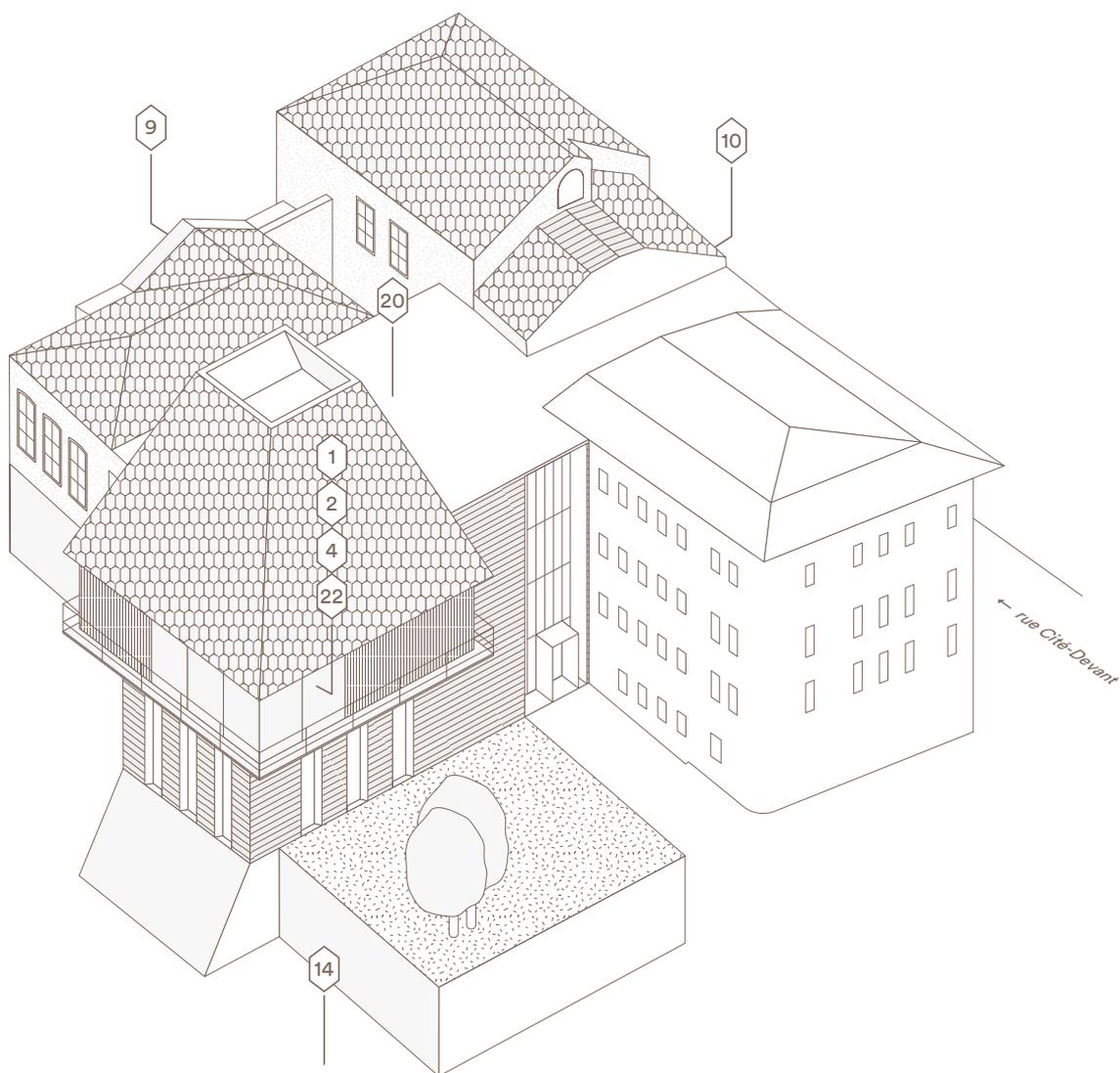
**LE
PARLEMENT
VAUDOIS**

Édition de
l'année parlementaire
2025 – 2026



SOMMAIRE

1	Une pendule pour le parlement	
2	Parlement des filles	
	Le mot du président	3
4	Noël en musique	
	Les autorités vaudoises	6
9	Visites protocolaires	
10	Voir le Parlement autrement	
	Les organes du Grand Conseil	11
14	Membres du Bureau	
	Repères historiques	16
20	Millésime du Parlement	
22	Une fenêtre sur le monde	





En 2025, un objet de prestige a trouvé sa place dans la Salle plénière. Réalisé par les apprenti-e-s de l'École Technique de la Vallée de Joux, cette pendule unique témoigne d'un savoir-faire local d'exception.



Hors séances du Grand Conseil, le Parlement fourmille de vie. Chaque année, des jeunes filles s'initient par exemple à la politique lors de la « Journée oser tous les métiers », encadrées par une équipe de député-e-s.

Intelligence artificielle ? Plutôt intelligence collective

Ce texte est écrit sans l'aide de l'intelligence artificielle, qui compile des données, puis choisit les mots à notre place. En revanche, il est rédigé avec l'aide de l'intelligence collective d'une communauté, reflet des diverses expériences et profils de notre société, à l'image du Grand Conseil, patchwork de 150 personnes élues par la population. J'ai la chance d'y siéger depuis 2007. Ce cheminement constitue ma « base de données » politique, historique et surtout humaine.

150 hommes et femmes font les lois de notre beau canton. Les choix sont assumés, parfois votés largement, d'autres à la voix prépondérante de la présidence. Mais ils ont été discutés, négociés, quelquefois âprement, pour trouver les meilleurs équilibres. C'est le fonctionnement de notre démocratie. Cela forge une culture, une mémoire commune, celle de nos institutions. Et celles-ci ne fonctionnent jamais aussi bien que lorsqu'elles sont fortement sollicitées, voire malmenées. Alors, ce que l'on nomme aussi le génie du lieu parvient à mettre les différends de côté, du moins momentanément, pour chercher un compromis. C'est ce qui fait avancer notre canton depuis des années. C'est notre démocratie.

Elle veut aussi que la personne qui préside le Grand Conseil, comme moi pour 2025-2026, incarne notre parlement pendant 365 jours. Cela signifie aller à la rencontre de nos concitoyennes et concitoyens, partout en pays de Vaud, pour entendre leurs préoccupations, comprendre leur regard sur notre travail, dans le respect de la personne.

Notre société est de plus en plus sclérosée, morcelée, opposée. Le mode binaire de l'informatique semble avoir essaimé plus que de raison. C'est noir ou blanc. Très peu de place pour les nuances, qui pourtant font notre monde ! Il faut leur redonner leur place, pour rassembler au-delà des clivages partisans, pour donner un avenir au bien commun. Aussi, j'espère que, malgré l'approche d'un nouveau cycle électoral, nous continuerons à œuvrer ensemble, avec efficacité, pour défendre au mieux les intérêts de notre Canton. La population compte sur nous !



Stéphane Montangero

Président du Grand Conseil 2025 – 2026



À Noël, l'ambiance est à la fête. Lors de la dernière séance de l'année, le président invite un groupe de la Haute École de Musique pour offrir un moment musical au Parlement.



Les trois pouvoirs

La séparation des pouvoirs est le pilier de toute démocratie. Afin d'éviter les risques de dérive autoritaire, les pouvoirs sont équilibrés et organisés en trois organes distincts : législatif, exécutif et judiciaire. Un principe que suivent la Confédération et les cantons.

Le Grand Conseil, ou Parlement, représente le peuple : il adopte les lois et contrôle l'action du Gouvernement.

Le pouvoir législatif: le Grand Conseil

Le Grand Conseil est composé d'élue·e·s (les député·e·s) représentant les différentes régions et forces politiques. Son rôle est d'étudier, de débattre et d'adopter les lois et décrets ainsi que de voter le budget annuel du canton. Le Parlement peut proposer des modifications de la Constitution cantonale aux citoyen·ne·s. Il est également chargé de surveiller l'activité du pouvoir exécutif.

En tant que Gouvernement, le Conseil d'État dirige l'administration et exécute les décisions du Parlement.

Le pouvoir exécutif: le Conseil d'État

Le Conseil d'État exécute les lois et décisions du Grand Conseil. Il rédige des règlements d'application qui détaillent comment appliquer les consignes générales et abstraites contenues dans les lois. Le Conseil d'État assure également la gouvernance et la gestion de l'administration cantonale qui a notamment pour charge de concrétiser ses décisions.

Les tribunaux veillent à ce que le peuple et l'État respectent les lois : ils punissent les infractions.

Le pouvoir judiciaire: les tribunaux

Les tribunaux cantonaux interviennent lorsque les citoyen·ne·s ou l'État ne respectent pas les lois en vigueur. Dans le canton de Vaud, les principaux tribunaux sont les quatre Tribunaux d'arrondissement (Est vaudois ; Lausanne ; La Côte ; Broye et Nord vaudois) et, à l'échelon supérieur, le Tribunal cantonal.

Le Grand Conseil

Reflet des citoyen·ne·s

Le Grand Conseil incarne l'autorité suprême du canton.

Ses 150 député·e·s, élu·e·s par le peuple, représentent les dix districts ou arrondissements que compte le canton de Vaud, ainsi que les diverses forces politiques du canton.

Missions du Grand Conseil

Le Grand Conseil :

- adopte les lois et les décrets cantonaux ;
- adopte le budget annuel du canton et approuve les comptes de l'État ;
- exerce la haute surveillance sur l'activité des autorités exécutives et judiciaires (et dans des cas très graves, constitue une commission d'enquête parlementaire) ;
- procède à l'élection des juges cantonaux, des magistrat·e·s de la Cour des comptes, du/de la procureur·e général·e, des membres du Conseil de la magistrature ainsi que du médiateur ou de la médiatrice administrative ;
- répond aux pétitions que chacun·e – personnes étrangères et mineures comprises – peut lui adresser. Si le Grand Conseil soutient une pétition, celle-ci est en général transmise au Conseil d'État qui dispose de trois mois pour y répondre ;
- accorde la grâce et l'amnistie ;
- propose des modifications de la Constitution aux citoyen·ne·s ;
- approuve les traités internationaux et les concordats.

Organisation du Parlement

Pour accomplir ses missions, le Grand Conseil œuvre par le biais de différentes commissions et se réunit lors de séances plénières hebdomadaires.

Les commissions rassemblent autour d'un thème prédéfini un groupe de député·e·s. Elles examinent en détail les objets avant qu'ils ne soient présentés et discutés devant l'ensemble du Parlement.

Les commissions sont composées d'un petit nombre de député·e·s (de 7 à 19). Les groupes politiques y sont représentés en proportion du nombre de sièges qu'ils détiennent au Grand Conseil. Plusieurs commissions spécifiques existent : commissions de surveillance de l'activité du Conseil d'État et de l'administration (finances et gestion), commissions thématiques (affaires sociales ; environnement et énergie ; formation ; institutions et droits politiques ; etc.), commissions permanentes (de présentation des autorités judiciaires ; des visiteurs – chargée d'examiner les conditions de détention ; etc.) et commissions interparlementaires (intercantonales). Elles sont élues pour la durée de la législature. Parallèlement, des commissions « ad hoc » sont nommées pour l'examen d'un seul objet. Au sein des commissions, qui se déroulent à huis clos, les député·e·s élaborent des propositions ou des recommandations à l'intention du Grand Conseil. Les travaux des commissions sont ensuite publiés sous forme de rapports.

Lors des séances plénières, l'ensemble des député·e·s est réuni pour se prononcer sur les objets préparés en commissions.

Les séances plénières se tiennent chaque mardi dans la Salle plénière. L'essentiel des points à l'ordre du jour qui y sont discutés – et votés – consiste en des réponses aux objets déposés par les député·e·s et en des projets de lois ou de décrets proposés par le Conseil d'État. Les 150 député·e·s participent aux séances et les membres de l'exécutif sont présent·e·s en fonction des sujets. Les débats se déroulant en plénière sont ouverts au public et retransmis en direct sur le site internet du Grand Conseil ainsi qu'à la télévision. Ils sont également consignés intégralement dans le Bulletin du Grand Conseil.

307

séances
de commissions

690

heures de séances
de commissions

40

séances plénières

1639

points mis à l'ordre
du jour des séances
plénières

— Chiffres pour l'année parlementaire 2024 – 2025

Le droit à l'information

Grâce au droit à l'information, les député·e·s et les commissions peuvent obtenir les renseignements nécessaires à l'exercice de leur mandat de la part du Conseil d'État et de l'administration.



Au fil de l'année, le Parlement reçoit des hôtes de marque. En mars 2025, le président du CIO, M. Thomas Bach, a été accueilli par le président du Grand Conseil et son prédécesseur.

De gauche à droite : M. Christophe De Kepper (directeur général, CIO), M. Thomas Bach (président, CIO), M. Laurent Miéville (président 2023 – 2024, Grand Conseil).

Tribune du public, buvette, visites... le Parlement se découvre toute l'année! Mais certaines occasions spéciales, comme la course « Lausanne Capitale Olympique », permettent de le voir de manière inédite.



Les 150 député·e·s sont élu·e·s par le peuple. Elles et ils en sont les représentant·e·s.

Les député·e·s

En tant qu'élue·s du peuple, les député·e·s représentent le canton, leur arrondissement d'élection ainsi que leur groupe politique. Elles et ils défendent ainsi tant les valeurs de leur parti que les intérêts régionaux. Les élu·e·s parlementaires sont issu·e·s de divers milieux professionnels et de toutes les classes sociales. Elles et ils ne sont pas professionnel·le·s, mais perçoivent une indemnité pour leur présence en séances plénières et en commissions.

Élection des député·e·s

Les élections pour le Grand Conseil ont lieu tous les cinq ans (durée d'une législature), selon un système proportionnel à la force numérique de chaque parti politique. Pour pouvoir élire les député·e·s ou devenir soi-même député·e, il faut être suisse, âgé·e de dix-huit ans révolus et domicilié·e dans le canton.

Les groupes politiques

Les 150 élu·e·s parlementaires représentent leur couleur politique. Les groupes siégeant au Parlement en 2022 – 2027 sont le Parti Libéral-Radical (PLR), le Parti Socialiste (SOC), les Vert·e·s (VER), l'Union Démocratique du Centre (UDC), le groupe vert'libéral (V'L; Vert'libéraux, Libres), ainsi qu'Ensemble à Gauche et POP (EP; Décroissance-Alternatives, Solidarité, Solidarité & Écologie, Parti Ouvrier et Populaire). Les tendances politiques sont actuellement réparties de la manière suivante (en sièges) :

50

PLR

31

SOC

24

VER

23

UDC

14

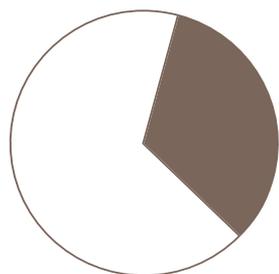
V'L

7

EP

1

IND

**33,3%**

des membres
du Grand Conseil
sont des femmes,
soit 50 députées

Les outils des député·e·s

Les député·e·s disposent de plusieurs moyens pour s'adresser au Gouvernement lorsqu'elles et ils estiment que ce dernier devrait intervenir dans un domaine spécifique.

L'initiative parlementaire consiste en un projet de loi, de décret ou de modification de la Constitution, entièrement rédigé, ou en une proposition d'intervention du canton auprès de la Confédération.

La motion impose au Conseil d'État de présenter un projet de loi ou un projet de décret (délai de réponse d'une année).

Le postulat demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de proposer un projet de loi (délai de réponse d'une année).

Les député·e·s peuvent aussi adresser des questions et interpellations, auxquelles le Gouvernement doit répondre :

La question orale, brève, porte sur un sujet d'actualité ; la réponse du Conseil d'État n'est pas débattue.

La simple question est une question écrite à laquelle le Conseil d'État répond par écrit (délai de réponse d'un mois).

L'interpellation est une demande d'explications ; la réponse du Conseil d'État peut être débattue. Une détermination (déclaration ou vœu adressé à l'Exécutif) peut ensuite être votée sur le même sujet par le Grand Conseil.

La résolution est aussi une déclaration ou un vœu adressé à l'Exécutif, en relation avec un objet traité ou avec l'actualité (délai de réponse de trois mois).

586

objets déposés

111

simples questions

71

postulats

4

initiatives

149

questions orales

175

interpellations

53

motions

13

résolutions

16

déterminations

Le Bureau administre le Parlement: il établit la conformité des interventions des député-e-s et assure le lien avec le Gouvernement.

Le Bureau du Grand Conseil

Le Bureau est l'organe de direction du Parlement. Élu(e) par le Grand Conseil, cette délégation de député-e-s se compose d'une présidence, de deux vice-présidences et de quatre membres. La présidence du Parlement vaudois est renouvelée chaque année et est exercée à tour de rôle par des député-e-s de divers groupes politiques.

Outre ses responsabilités de gestion, le Bureau du Grand Conseil examine la recevabilité des interventions parlementaires et s'assure que les objets sont traités dans des délais raisonnables. Il collabore étroitement avec le Conseil d'État sur les dossiers comportant des intérêts communs. Le Bureau a également pour tâche de nommer les commissions qui examineront les objets à discuter devant le Parlement.

21

séances du Bureau

— Chiffre pour l'année parlementaire 2024 – 2025

Le Secrétariat général du Grand Conseil

Le Secrétariat général dépend du Bureau du Grand Conseil: il appuie le Bureau dans la stratégie et l'administration de ses missions.

Le Secrétariat général du Grand Conseil est un service administratif indépendant soumis au Bureau du Grand Conseil par sa présidence. Il est dirigé par la ou le secrétaire général-e, élu(e) par le Parlement à chaque début de législature. Il fournit un appui opérationnel, logistique et stratégique aux membres et aux organes du Parlement dans l'exercice de leurs activités (planification du traitement des objets, préparation des séances hebdomadaires, communication institutionnelle, etc.). Par ailleurs, le Secrétariat général assure la coordination entre le Grand Conseil et le Conseil d'État et gère les relations avec les autres Parlements. Le Secrétariat général du Grand Conseil est constitué de trois sections et compte 24 collaboratrices et collaborateurs, dont un-e apprenti-e.

La section Secrétariat parlementaire et ressources humaines

est chargée de l'organisation, du suivi et du soutien logistique pour les séances plénières du Grand Conseil.

Le Secrétariat des commissions assume l'organisation et le suivi des séances de commissions ainsi que le conseil stratégique aux membres des commissions.

Le Bulletin du Grand Conseil consigne l'intégralité des débats du Parlement.

En tant qu'organe de direction du Parlement, le Bureau se réunit toutes les deux semaines. Il comprend, de gauche à droite : Jean-Bernard Chevalley (UDC/membre), Céline Misiego (POP/membre), Patrick Simonin (PLR/1^{er} vice-président), Igor Santucci (secrétaire général), Stéphane Montangero (SOC, président), Nathalie Jaccard (VER/2^e vice-présidente), Cloé Pointet (V'L/membre), Marc Morandi (PLR/membre).





Du joug bernois à l'indépendance vaudoise

Le canton de Vaud n'a pas toujours été indépendant. Durant 256 ans, les baillis bernois dominaient le territoire. Survol des moments symboliques de l'histoire vaudoise, du 24 janvier 1798 jusqu'à l'installation des autorités vaudoises le 14 avril 1803.

Deux siècles de domination bernoise

En 1536, Berne avait conquis l'essentiel du territoire vaudois. Près de 250 ans plus tard, sous l'influence des événements révolutionnaires français, les élites des grandes villes vaudoises commencent à manifester des vellétés d'indépendance, mécontentes de l'attitude de Leurs Excellences de Berne et de leurs représentants, les baillis.

Les Bernois éconduits du Pays de Vaud

Soutenue par une partie de l'armée française, une assemblée de délégués des villes – réunie à Lausanne – déclare l'indépendance du Pays de Vaud. Fermement, mais pacifiquement, les baillis bernois sont priés de quitter le territoire vaudois. À Lausanne, le peuple descend dans les rues pour fêter l'événement. Les autres villes vaudoises ne tarderont pas à suivre le mouvement.

Une indépendance de courte durée

Le 12 avril 1798, la « République helvétique une et indivisible » est proclamée. Le Pays de Vaud se trouve désormais sur un pied d'égalité avec les autres cantons. La joie sera cependant de courte durée : trois jours plus tard, les troupes françaises pénètrent en Suisse et étendent la révolution à tout le territoire.

Les Vaudois·e·s déchantent et réalisent que l'intervention française n'était pas désintéressée. La France fait main basse sur le trésor de Berne, lève un nouvel impôt et réquisitionne des hommes. Les partisan·e·s de l'ancien régime, bientôt rejoint·e·s par les « déçu·e·s » de la révolution, mettent des bâtons dans les roues des nouvelles autorités. Au printemps 1802, les *Bourla-Papey* (brûle-papiers) pénètrent dans plusieurs châteaux vaudois pour détruire les droits féodaux que le nouveau régime avait promis d'abolir.

Ailleurs en Suisse, la situation n'est pas plus réjouissante : le pays est le théâtre d'affrontements entre troupes françaises et armées de la seconde coalition. Les coups d'État au sein du gouvernement central se succèdent : les « unitaires », partisans du système instauré en 1798, et les « fédéralistes », partisans de l'ancienne Confédération, se livrent une lutte acharnée pour le pouvoir.

Fin du XVIII^e siècle

Prémices de la révolte vaudoise

24 janvier 1798

Proclamation de l'indépendance vaudoise

1798 – 1802

Domination française et luttes pour le pouvoir

14 avril 1803

Naissance du Canton
et entrée dans la
Confédération

Vers la fondation d'un nouveau canton

En juillet 1802, la décision de Bonaparte de retirer provisoirement ses troupes stationnées en Suisse donne le coup d'envoi à une guerre civile. L'avantage semble tourner rapidement en faveur des fédéralistes. Le pouvoir central se réfugie alors à Lausanne, dans le canton du Léman, qui demeure le dernier fidèle à la république unitaire.

En février 1803, après avoir réuni à Paris des représentants des deux camps, Napoléon Bonaparte « offre » sa médiation à la Suisse. Le 14 avril, le canton de Vaud – c'est dorénavant son nom – conserve son indépendance ^{image a} vis-à-vis de l'ancien souverain bernois et entre dans la Confédération, qui regroupe désormais dix-neuf cantons égaux en droits.

À cette date, le Grand Conseil vaudois siège pour la première fois, à l'Hôtel de Ville de la Palud, en attendant de prendre possession de son Parlement – qu'il a très vite commandé à l'architecte Alexandre Perregaux.

Médaille frappée
pour commémorer l'Acte
de Médiation, 1812
a



b Hémicycle du bâtiment Perregaux



c Salle du Parlement,
au Palais de Rumine



d Incendie du 13 mai 2002



e Installation de l'escalier
pendant les travaux



f Inauguration du nouveau Parlement vaudois



Le siège du Parlement vaudois au fil du temps

Inauguré le 14 avril 2017, le Parlement vaudois s'élève à l'endroit où siégeait le Grand Conseil entre mai 1804 et 2001. Il réunit plusieurs bâtiments d'époques différentes au sein du quartier médiéval de la Cité, à Lausanne. Cet édifice emblématique et contemporain met en valeur les bâtiments historiques au cœur desquels il a été érigé. Il est le fruit d'un processus de requalification du site qui a duré près de vingt ans et connu plusieurs rebondissements.

1803

Installation du Parlement vaudois dans le bâtiment Perregaux

De la maison capitulaire au bâtiment « Perregaux »

Alexandre Perregaux suggère d'utiliser la structure de la maison capitulaire – dont le nom remonte au XIV^e siècle, lorsque l'évêque Jean de Rossillon en fait cadeau au Chapitre – pour y installer le jeune pouvoir vaudois, qui siégeait auparavant à l'Hôtel de Ville de la Palud. L'architecte réalise un bâtiment d'avant-garde néoclassique, pourvu d'un hémicycle d'esprit français. image b

L'édifice accueille les premières séances du Petit et du Grand Conseil au mois de mai 1804, avec une première Constitution, fille de l'Acte de Médiation. Le bâtiment Perregaux deviendra au fil du temps le symbole de la démocratie vaudoise et de l'État.

Fin du XX^e siècle

Lancement d'un concours d'idées pour imaginer une nouvelle Salle plénière

Un projet de réfection repoussé

Dans les années 90, un concours d'architecture est lancé pour proposer une nouvelle salle parlementaire. En effet, la configuration et le mobilier de la salle du Grand Conseil ne répondent plus aux exigences de travail d'un Parlement moderne. Toutefois, en raison de la situation financière peu favorable et de la nouvelle Constitution en cours d'élaboration, le Gouvernement propose de repousser les études de réalisation du projet.

2001

Déménagement provisoire au Palais de Rumine

Début des travaux du Parlement

En septembre 2001, après le déménagement provisoire du Grand Conseil au Palais de Rumine image c, des travaux de rénovation extérieure de l'édifice historique sont finalement entrepris.

13 mai 2002

Incendie du bâtiment Perregaux

Le chantier de rénovation compromis

Dans la nuit du 13 au 14 mai 2002, un incendie image d détruit l'essentiel du bâtiment historique. Le sinistre remet en question l'ensemble du projet de rénovation de l'édifice parlementaire. Entre 2002 et 2003, des débats réunissant les principaux intervenant-e-s (usagères et usagers, architectes, expert-e-s...) sont organisés pour évaluer les potentialités et contraintes du site et les façons de le reconstruire.

<p>↓</p> <p>2003 – 2012</p> <p>Un projet novateur pour le futur parlement</p>	<p>Un second projet de rénovation du bâtiment</p> <p>En juin 2003, le Gouvernement suspend par moratoire de dix-huit mois les études de rénovation. Quatre ans plus tard, le Grand Conseil accorde une demande de crédit d'études pour la reconstruction du Parlement. Le projet de rénovation est à nouveau sur les rails. L'architecte Marc Collomb, de l'Atelier Cube, remporte le concours d'architecture. Son projet prévoit une toiture asymétrique avec une couverture en inox étamé, permettant une récupération optimale de chaleur. Le crédit d'ouvrage est voté par le Grand Conseil en juin 2012.</p>
<p>2012 – 2013</p> <p>Référendum populaire contre le toit du Parlement</p>	<p>Modification du projet d'architecture</p> <p>À l'été 2012, un référendum populaire s'oppose au décret du Grand Conseil, estimant que la volumétrie importante du toit et le matériau choisi pour le recouvrir ne s'intègrent pas au patrimoine historique de la Cité. Les autorités ouvrent le dialogue avec les référendaires et les architectes retravaillent leur projet en tenant compte des critiques émises : un toit en tuiles de terre cuite, quatre pans symétriques et un volume réduit de 30% par rapport au projet initial.</p>
<p>2014</p> <p>Début du chantier</p>	<p>Les premières pierres du nouveau Parlement vaudois</p> <p>En mars 2014, le chantier ^{image e} du nouveau Parlement vaudois peut ainsi débuter. Les travaux permettent de mettre au jour une peinture murale du XIV^e décorée de motifs géométriques et de blasons. Celle-ci ornait vraisemblablement la demeure d'un notable. La peinture historique est aujourd'hui mise en valeur dans le nouveau bâtiment.</p>
<p>14 avril 2017</p> <p>Inauguration du nouveau Parlement vaudois</p>	<p>Le nouveau Parlement vaudois ouvre ses portes au public</p> <p>Après seize ans passés au Palais de Rumine, le Grand Conseil siège à nouveau sur la place du Château, dans la toute nouvelle Salle du Parlement vaudois. ^{image f}</p>
<p>2023</p> <p>Un lieu de rencontre au Parlement</p>	<p>La Buvette devient accessible au grand public</p> <p>À l'origine prévue uniquement pour accueillir les député-e-s le mardi, le Bureau du Grand Conseil décide d'ouvrir la Buvette au grand public tous les autres jours ouvrables de la semaine. Sa carte met à l'honneur les produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoise.</p>



En 2025, le Grand Conseil a produit son tout premier vin, issu des 157 pieds de chasselas plantés devant le Parlement. Un millésime symbolique, dédié aux trois pouvoirs, qui accompagnera désormais les événements et servira de cadeau protocolaire. De gauche à droite: M. Maurice Neyroud, député vigneron en charge de la vinification, M. Jean-François Thuillard, président 2024-2025 du Grand Conseil, Mme Léa Verboux, étudiante à l'ECAL et designer, Mme Safrane Meyer, imprimerie Univerre.



Chaque mois de décembre, le Parlement s'illumine dans le cadre des « fenêtres de l'Avent », grâce à une création signée Pascal Jaquet, alias Grand Sapin, réalisée sur une vitre de la Salle plénière avec les étudiant-e-s du Centre d'Oriental et de Formation Professionnelles.



Premières députées élues, 1962

Elisabeth Biaudet,
Olga Cardis,
Erica Carrard,
Gabrielle Damond,
Lise Demierre,
Madeleine Fonjallat,
Blanche Merz,
Marceline Miéville,
Suzanne Pérusset,
Gabrielle Rosselet,
Marie-Louise Trépey,
Lili Viret,
Emilie Zum Bruun.

Le pas féminin de l'histoire**Suffrage féminin: Vaud, un canton pionnier**

La place des femmes au Grand Conseil vaudois permet de prendre la mesure du rythme du pas de l'histoire. Alors que le droit de vote et d'éligibilité des femmes est réclamé publiquement par des mouvements féministes dès les années 1860, Vaud devient le premier canton suisse à l'octroyer, le 1^{er} février 1959, treize années avant le niveau fédéral.

Lors des élections cantonales du printemps 1962, 13 femmes (6.6%) font leur entrée au Grand Conseil ^{voir liste} sur un total de 197 député-e-s. Depuis ce premier contingent, le nombre de femmes augmente lentement – quand il ne diminue pas – au cours des législatures suivantes : atteignant 15% au début des années 90 et jusqu'à plus d'un tiers de la députation (35%) lors des élections de 2022.

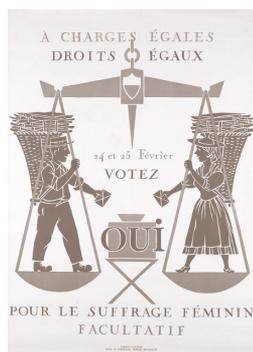
Représentation au sein des commissions

Au sein des commissions, pendant les trois premières législatures, les femmes sont proportionnellement sous-représentées, cantonnées aux Commissions des grâces et des pétitions. Dès 1974, leur proportion augmente sensiblement. La Commission de gestion, créée cette année-là, compte déjà 2 femmes sur 15 membres, elle connaîtra ensuite un grand nombre de présidentes, dès 1982. Quant à elle, la Commission des finances patiente jusqu'en 1982 pour accueillir sa première femme. Dès 1990, elle compte entre 3 et 5 femmes sur 15 membres, avec un maximum de 6 pour 15 membres durant l'année 2009. Sur toute la période, cette commission a connu plusieurs vice-présidentes, mais sa première présidente est élue en 2022.

Accession au Bureau et à la présidence

Au sein du Bureau du Grand Conseil, les femmes mettent aussi du temps à se faire une place. Une première femme devient membre du Bureau en 1964 et les années suivantes, elles sont une ou deux au maximum – nommées aux postes de scrutatrice suppléante puis de scrutatrice – jusqu'à la nomination de la libérale Marguerite Narbel élue présidente du Grand Conseil en 1981. Il faudra ensuite attendre 15 ans pour qu'une deuxième présidente soit élue, en 1996 : Jacqueline Maurer-Mayor, qui deviendra l'année suivante la première conseillère d'État vaudoise, puis la première présidente du Conseil d'État en 2000. Les présidentes du Grand Conseil sont ensuite élues à un rythme plus soutenu, jusqu'à la succession de trois présidentes de 2020 à 2022. Entre 1962 et 2024, le Grand Conseil a connu 11 présidentes, dont 8 depuis 2005.

Affiche de campagne, 1951



Contact, visites et informations

Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne
T +41 (0)21 316 05 00
info.grandconseil@vd.ch

www.vd.ch/gcvd



@Grand Conseil Vaudois



Impressum

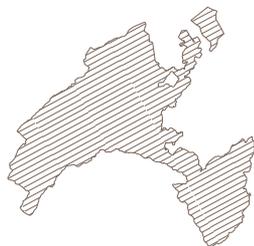
Rédaction et relecture

Secrétariat général du Grand Conseil, Plates-Bandes communication
Photographies Greg Martin (p. 9), J. Vieu (p. 10), COFOP (p. 22)

Conception graphique Plates-Bandes communication

Impression Cornaz SA

Cette brochure a été tirée à 1000 exemplaires en août 2025.

CarteEmblèmeCapitale

Lausanne

Communes

300

Habitant·e·s855'749 habitant·e·s
(3^e canton suisse)Pop. étrangère

34 %

Superficie3212 km²,
soit 7,8 % du territoire
helvétique
(4^e canton suisse)Point culminant

Les Diablerets, 3210 m

Point le plus bas

Lac Léman, 372 m

Économie et innovation**391'174**emplois en EPT 2022 :
2,3 % secteur primaire,
18,2 % secteur secondaire,
79,5 % secteur tertiaire**1'222**

demandes de brevets

785entreprises dans la medtech
en 2022Formation**2^e**campus universitaire
de Suisse (EPFL+UNIL :
plus de 40'000 étudiant·e·s
et collaboratrices et
collaborateurs)**9**

hautes écoles spécialisées

1

haute école pédagogique

1centre hospitalier
universitaire (CHUV)PolitiqueUn canton dans lequel
les femmes votent depuis
le 1^{er} février 1959 (12 ans
avant le vote au niveau
fédéral) et où les étrangers
ont le droit de vote et
d'éligibilité sur le plan
communal depuis 2004Tourisme, sport, culture**3'782**

hectares de vignes

35%

de cépages rouges

65%

de cépages blancs

8

AOC

1'365exploitant·e·s viticoles
et encaveurs**2'944'702**nuitées touristiques
en 2024**59**fédérations et organisations
sportives internationales
ayant leur siège dans
le canton**6**

musées cantonaux

1

opéra

6'300entreprises actives en 2022
dans le secteur culturel, soit
1 entreprise sur 10

Sauf mention contraire, chiffres 2024

Sources : vd.ch/statvd | vaud.ch |
metropole-lemanique.ch | epfl.ch | unil.ch |
swisswine.ch | myvaud.ch | ovv.ch

